



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 50858

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés financières majeures rencontrées par les professionnels ambulanciers privés. En effet, en sus de difficultés financières propres à leur profession, ces professionnels sont durement touchés par la hausse du prix des produits pétroliers dont ils se servent chaque jour pour assurer leur mission. Il lui demande donc de bien vouloir étudier un assouplissement des taxes sur les produits pétroliers pour cette profession.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des difficultés engendrées par l'augmentation des prix du carburant à la pompe et de ses conséquences sur la situation des entreprises. C'est pourquoi des mesures de soutien limitées dans le temps et strictement encadrées par la réglementation communautaire ont été prises en faveur des secteurs d'activité les plus touchés. Toutefois, alors même que les cours du pétrole sont actuellement orientés à la baisse et que la parité euro-dollar demeure favorable à la monnaie européenne, toute baisse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers serait hautement préjudiciable à l'équilibre des finances publiques. S'agissant plus particulièrement des ambulanciers, le prix du carburant constitue un coût d'exploitation qui peut être répercuté directement sur le bénéficiaire de la prestation. Dès lors, une mesure spécifique d'aide à cette catégorie professionnelle ne se justifie pas. En fait, en raison de l'augmentation constante de la demande mondiale de pétrole, il convient désormais de prendre en compte le caractère structurel des variations des cours sur les marchés internationaux. À ce titre, le Gouvernement mène actuellement une réflexion sur le développement des énergies renouvelables, au premier rang desquelles se trouvent les biocarburants. Ce type de politique, soutenue par plusieurs dispositions votées récemment en loi de finances, devrait permettre à terme d'améliorer l'indépendance énergétique de la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50858

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8934

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1661